Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Recu en préfecture le 28/10/2025

Publié le

ID: 085-200065795-20251027-D27102025_02-DE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33 Nombre de conseillers présents : 22 Nombre de conseillers représentés : 7

Nombre de conseillers ayant participé au vote : 29

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 21/10/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

<u>Présents</u>: Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Christelle GAUBERT, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Nicole EDOUARD donne pouvoir à Nathalie KARCHER, Patricia BLANCHARD donne pouvoir à Hélène LEMESLE, Jean-Pierre CITEAU donne pouvoir à Michel VALLA, Sarah MICHON donne pouvoir à Lynda PRUVOST, Ingrid BERNARD donne pouvoir à Mickael ONILLON, Sophie CHATELIER donne pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Isabelle LE BRUSQUET donne pouvoir à Jean-Luc RABILLARD,

Absents excusés: Sarah RENAUD, Sébastien HULIN

Absents: Corinne BRAUD, Paul MAZENS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D27102025 02 Aménagement de l'avenue Napoléon Bonaparte et du parvis de l'Eglise – Convention de rénovation d'éclairage public avec le SYDEV – Aménagement Tranche A B et C

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2431-1 et suivants relatifs à la maîtrise d'œuvre :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu l'autorisation de programme et crédits de paiement n°2402-BONAP « Aménagement de l'avenue Bonaparte » créée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2024 et révisée par délibération du Conseil Municipal en date 31 mars 2025 ;

Vu la décision municipale n° DLG_2024_004 en date du 3 décembre 2024 par laquelle le Maire a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre confié au cabinet GEOUEST pour l'aménagement de l'avenue Bonaparte et du parvis de l'Église pour un montant de 62 756,90 € HT ;

Vu la délibération n°D30062025_04 autorisant le lancement de la procédure de consultation en vue de la désignation des entreprises pour l'aménagement du parvis de l'église et de l'avenue Bonaparte ;

Considérant la nécessité de procéder à l'aménagement de l'avenue Napoléon Bonaparte, axe structurant du centre-bourg, en cohérence avec les ambitions du programme « Petites Villes de Demain » ;

Considérant l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet GEOUEST du 22 mai 2022 au 30 mai 2023 ayant permis de définir ce projet d'aménagement ;

Considérant que l'étude de faisabilité définit un coût prévisionnel des travaux s'élevant à 1 792 850,00 € HT ;

Considérant que la politique de la Commune est de remplacer au fur et à mesure des aménagements et rénovation de voirie les luminaires de coloris marrons afin d'harmoniser l'ensemble du patrimoine lié à l'éclairage public sur des tons gris ;

Monsieur RETAILLEAU expose à l'Assemblée qu'au vu de la longueur de cette avenue un découpage en 3 tranches A B et C est prévu par le SYDEV.

Les marchés de travaux (lot 1 Voirie et Réseaux divers, lot 2 Aménagements paysagers, maçonnerie et mobiliers et lot 3 Travaux de signalisation) liés à cet aménagement ont été notifiés le 14 octobre 2025 pour un montant total de 959 216,56 €HT soit 1 151 059,87 € TTC.

Les travaux pour la réalisation des tranches A, B et C ont été estimés par le Sydev suivant ce découpage :

- Tranche A: Convention N°2025.ECL.0592 (n° affaire L.RN.152.23.006)

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des trayaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Travaux neufs	29 904,00	35 885,00	29 904,00	70,00 %	20 933,00
Rénovation	131 225,00	157 470,00	131 225,00	50,00 %	65 613,00
TOTAL PARTICIPATION					86 546,00

- Tranche B: Convention N°2025.ECL.0593 (n° affaire L.RN.152.25.001)

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Rénovation	65 470,00	78 564,00	65 470,00	50,00 %	32 735,00
TOTAL PARTICIPATION					32 735,00

- Tranche C: Convention N°2025.ECL.0594 (n° affaire L.RN.152.25.002)

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage Public					
Rénovation	113 777,00	136 532,00	113 777,00	50,00 %	56 889,00
TOTAL PARTICIPATION					56 889,00

Soit un budget total estimé à 341 376,00 €HT, avec une participation communale de 176 170,00 HT soit 211 404,00 €TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE les conventions Sydev N°2025.ECL.0592, N°2025.ECL.0593 et N°2025.ECL.0594 –
Aménagement Napoléon Bonaparte Tranches A B et C pour un montant estimatif des dépenses

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le

Le Maire,

Michel VALLA

ID: 085-200065795-20251027-D27102025_02-DE

totales de 341 376,00 \in HT, avec une participation communale de 176 170,00 \in HT soit 211 404,00 \in TTC

AUTORISE Monsieur le Maire, Michel VALLA, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

La secrétaire de Seance,

Lynda PRUVOST,

Fait et délibéré à Les Achards, Les jour, mois et an susdits, Publié sur le site internet le 28/10/2025 Au registre